

L'ECHO DE GIER



Le journal de la Mairie de Cliousclat - Drôme -

L'essentiel

N°96 – Automne-Hiver 2025/2026



*“Noël est vraiment Noël quand nous le célébrons
en donnant la lumière de l'amour à ceux qui en
ont le plus besoin.”*

Ruth Carter Stapleton

Table des matières

Informations utiles :	2
Le Mot du Maire	3
COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX	4
Date du conseil municipal : 2 avril 2025	4
Date du conseil municipal : 19 juin 2025	9
Election municipale 2026 : les règles du scrutin	11
🗳️ Pièces à apporter	11
🗳️ Comment voter ?	11
🗳️ Mode de scrutin	11
4. Dates clés	11

Informations utiles :

Coordonnées et horaires du secrétariat Mairie : Ouverture le mardi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h et jeudi et vendredi de 14h à 17h 04.75.63.02.06 – mairie@cliousclat.fr

Horaires de la Poste : lundi, mardi, mercredi, vendredi de 14h à 17 h

Coordonnées SIVOS : 04.75.63.18.00

Déchèterie Loriol : Du 16 septembre au 31 mai - Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi - 8h - 12h & 13h30 - 16h45 – **FERMEE LE JEUDI ET LE DIMANCHE**

Etat Civil

DECES :

- ✚ Hervé CATHALA LE 16/06/2025
- ✚ Angèle MANDARON (épouse GRILLET) le 13/07/2025
- ✚ Viviane DAMASIO (épouse BERREBI) le 20/07/2025
- ✚ Christian LOÿ le 21/07/2025
- ✚ Henri BROUTINEL le 11/09/2025
- ✚ Jeannine RITTER le 06/09/2025

✚ Chantal FAVEREAU née BOISSY le 28/10/2025

MARIAGES :

- ✚ Justine BELLET et Antonin CHAZOT le 13/06/2025
- ✚ Anaïs CROUZET et Lucka DUMAS le 14/06/2025
- ✚ Manon GAILLARD et Etienne BEGOU le 11/07/2025
- ✚ Charlène DIJOUX et Jordan MIRABEL le 04/10/2025
- ✚ Camille PIRAUD et Vivien LEGASTELOIS le 11/10/2025

Distribution des colis de Noël aux aînés à la mairie

- **Samedi 6 décembre 9h30-12h**
- **Lundi 8 décembre 10h-12h**
- **Mardi 9 décembre 14h-16h**

Le Mot du Maire

Chères Cliousclatiennes, chers Cliousclatiens,

Alors que l'année touche à sa fin, je souhaite vous adresser quelques mots empreints de gratitude et de confiance.

Alors que les feuilles roussissent et que notre commune se pare de ses couleurs d'automne, je prends un instant pour m'adresser à vous avec simplicité et sincérité.

Depuis bientôt six ans comme maire, plus douze années d'adjoint, j'ai eu l'honneur et le bonheur de servir à vos côtés, notre commune avec engagement, transparence et proximité.

Cliousclat est un village vivant, riche de son histoire, de ses paysages, de ses artisans, de ses associations et surtout de ses habitants.

Cliousclat, c'est bien plus qu'un village : c'est une communauté vivante, solidaire, créative. C'est un lieu où l'on se salue, où l'on s'entraide, où l'on cultive ensemble un certain art de vivre. Et c'est cette richesse humaine qui m'a porté chaque jour dans ma mission.

Ensemble, nous avons mené de nombreux projets : amélioration des infrastructures, soutien à la vie locale, valorisation du patrimoine, transition écologique, et bien d'autres encore.

Ces années passées à vos côtés ont été une aventure humaine exceptionnelle. Être maire de Cliousclat, c'est bien plus qu'un engagement politique : c'est une responsabilité de cœur, une présence au quotidien, une écoute constante, une volonté de faire grandir notre commune sans jamais trahir son âme.

Je veux simplement vous dire merci. Merci pour votre confiance, pour vos idées, pour vos critiques constructives aussi. Merci pour votre présence lors des cérémonies, des fêtes, des réunions, des moments simples mais essentiels qui font battre le cœur de notre commune. Quelle que soit la suite, je resterai profondément attaché à notre commune et à ses valeurs.

L'avenir de Cliousclat se construit avec vous, et je suis convaincu que, quel que soit le chemin que nous emprunterons, il sera guidé par l'envie de faire grandir notre commune dans le respect, la bienveillance et l'enthousiasme.

Je tiens à remercier du fond du cœur toute l'équipe municipale, mes collègues élus, les agents communaux, les bénévoles, pour leur engagement sans faille, leur disponibilité, leur sens du service public. Rien n'aurait été possible sans vous. Vous avez été les artisans discrets mais essentiels de chaque projet, chaque amélioration, chaque moment partagé.

Je vous souhaite une fin d'année douce et lumineuse, entourés de ceux que vous aimez. Prenez soin de vous, et continuons à faire de Cliousclat un lieu où il fait bon vivre, ensemble.

Avec toute mon amitié,

Gilbert CHAREYRON.



Vœux du maire et de la municipalité 2025

Les habitants sont chaleureusement conviés aux traditionnels vœux du maire et de la municipalité, le *Jeudi 22 janvier 2026 à 19h* à la salle des fêtes communale. Nous vous y espérons, comme chaque année, nombreux afin de célébrer cette nouvelle année.



COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Date du conseil municipal : 2 avril 2025

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 février 2025 et désignation du secrétaire de séance Adopté à l'unanimité

Assainissement : vote du compte financier unique 2024

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu :	80 593.97 €	<u>Dépenses</u>	Prévu :	30 629.56 €
	Réalisé :	4 752.53 €		Réalisé :	17 323.80 €
	RAR :	0,00 €		RAR :	0,00 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	80 593.97 €	<u>Recettes</u>	Prévu :	30 629.56 €
	Réalisé :	10 696.19 €		Réalisé :	18 505.53 €
	RAR :	0,00 €		RAR :	0,00 €

Résultats de clôture de l'exercice

Investissement :	65 708.07 €
Fonctionnement :	16 786.29 €
Résultat global :	82 494.36 €

Adopté à l'unanimité

Assainissement : affectation du résultat

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	1 181.73€
Un excédent reporté de :	15 604.56€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	16 786.29€
Un excédent d'investissement de :	65 708.07€
Des restes à réaliser de :	0.00€
Soit un excédent de financement de :	65 708.07€
Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCEDENT	16 786.29€
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00€
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	16 786.29€
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	65 708.07€

Adopté à l'unanimité

Assainissement : vote des tarifs 2025

- Taxe annuelle dite "part fixe" à 90 €
- Le prix du mètre cube consommé à 1€

Adopté à l'unanimité

Assainissement : vote du budget primitif 2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2025		
	Propositions Nouvelles	RAR	VOTE
011 - Charges à caractère général	10 700,00		10 700,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	2 200,00		2 200,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	8 500,00		8 500,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 000,00		5 000,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	5 000,00		5 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	100,00		100,00
Total dépenses réelles	15 800,00		15 800,00
Total dépenses d'ordre	19 011,29		19 011,29
Total dépenses de fonctionnement	34 811,29		34 811,29
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2025		
	Propositions Nouvelles	Reports	VOTE
70 - Vente de produits finis, prestations de services,	15 000,00		15 000,00
75 - Autres produits de gestion courante			
002 - Excédent de fonctionnement reporté	16 786,29		16 786,29
Total recettes réelles	31 786,29		31 786,29
Total recettes d'ordre	3 025,00		3 025,00
Total recettes de fonctionnement	34 811,29		34 811,29

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2025		
	Propositions Nouvelles	Reports	VOTE
21 - Immobilisations corporelles	76 000,00		76 000,00
23 - Immobilisations en cours	5 694,36		5 694,36
Total dépenses réelles hors opérations	81 694,36		81 694,36
Total dépenses d'ordre	3 025,00		3 025,00
Total dépenses d'investissement	84 719,36		84 719,36
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2025		
	Propositions Nouvelles	Reports	VOTE
001 - Excédent d'investissement reporté	65 708,07		65 708,07
Total recettes réelles hors opérations	65 708,07		65 708,07
Total recettes d'ordre	19 011,29		19 011,29
Total recettes d'investissement	84 719,36		84 719,36

Adopté à l'unanimité

Commune : vote du compte financier unique 2024
INVESTISSEMENT

Dépenses Prévu : 1 056 442.82 €
 Réalisé : 838 599.83 €
 RAR 63 849.65 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses Prévu : 920 166.59 €
 Réalisé : 421 037.70 €
 RAR 0,00 €

<u>Recettes</u>	Prévu :	1 056 442.82 €	<u>Recettes</u>	Prévu :	920 166.59 €
	Réalisé :	449 735.30 €		Réalisé :	558 835.92 €
	RAR	163 251.65 €		RAR	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice					
Investissement :		- 462 009.61 €			
Fonctionnement :		562 919.33 €			
Résultat global :		100 909.72 €			
Adopté à l'unanimité					

Commune : affectation du résultat

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	137 798.22€
Un excédent reporté de :	425 121.11€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	562 919.33€
Un déficit d'investissement de :	462 009.61€
Un excédent de restes à réaliser de :	99 402.00€
Soit un besoin de financement de :	362 607.61€

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCEDENT	562 919.33€
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	362 607.11€
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	200 311.72€
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	462 009.61€

Adoptée à l'unanimité

Commune : vote des taux d'imposition 2025

Taxe d'Habitation (TH) :	13.62%
Taxe Foncière Bati (TFB) :	31.93%
Taxe Foncière Non Bati (TFNB) :	43.97%

Adoptée à l'unanimité

Commune : vote du budget primitif 2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2025	
	Propositions Nouvelles	Votes
011 - Charges à caractère général	144 780,00	144 780,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	52 000,00	52 000,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	61 900,00	61 900,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	27 880,00	27 880,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 000,00	3 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	101 800,00	101 800,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	60 000,00	60 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	500,00	500,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	41 300,00	41 300,00
014 - Atténuations de produits	4 500,00	4 500,00
65 - Autres charges de gestion courante	222 435,00	222 435,00
66 - Charges financières	10 000,00	10 000,00
67 - Charges spécifiques	1 500,00	1 500,00
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et		

Total dépenses réelles	485 015,00	485 015,00
Total dépenses d'ordre	213 710,30	213 710,30
Total dépenses de fonctionnement	698 725,30	698 725,30
	Budget primitif 2025	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions Nouvelles	Votes
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	32 900,00	32 900,00
73 - Impôts et taxes	26 300,00	26 300,00
731 - Impositions directes	334 900,00	334 900,00
74 - Dotations et participations	71 313,58	71 313,58
75 - Autres produits de gestion courante	33 000,00	33 000,00
77 - Produits spécifiques		
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et prov		
013 - Atténuations de charges		
002 - Excédent de fonctionnement reporté	200 311,72	200 311,72
Total recettes réelles	698 725,30	698 725,30
Total recettes de fonctionnement	698 725,30	698 725,30

	Budget primitif 2025		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions Nouvelles	Reports	Votes
001 - Déficit d'investissement reporté	462 009,61		462 009,61
16 - Emprunts et dettes assimilés	51 300,00		51 300,00
20 - Immobilisations incorporelles	20 000,00		20 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	10 000,00		10 000,00
21 - Immobilisations corporelles	130 000,00		130 000,00
23 - Immobilisations en cours	27 639,08		27 639,08
Total dépenses réelles hors opérations	700 948,69		700 948,69
35 - POTERIE 3EME TRANCHE	20 000,00	63 849,65	83 849,65
Total dépenses opérations d'invest.	20 000,00	63 849,65	83 849,65
Total dépenses d'ordre	3 100,00		3 100,00
Total dépenses d'investissement	724 048,69	63 849,65	787 898,34

	Budget primitif 2025		
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions Nouvelles	Reports	Votes
001 - Excédent d'investissement reporté			
10 - Dotations, fonds divers et réserves	397 702,64		397 702,64
13 - Subventions d'investissement reçues	5 483,75		5 483,75
16 - Emprunts et dettes assimilés			
Total recettes réelles hors opérations	403 186,39		403 186,39
35 - POTERIE 3EME TRANCHE	4 650,00	163 251,65	167 901,65
Total recettes opérations d'invest.	4 650,00	163 251,65	167 901,65
Total recettes d'ordre	216 810,30		216 810,30
Total recettes d'investissement	624 646,69	163 251,65	787 898,34

Adoptée à l'unanimité

Subvention au CCAS

Afin de faciliter le fonctionnement du CCAS, il convient de verser une subvention de fonctionnement à hauteur de 4 000€ pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité

Approbation de la mise à jour des statuts de la CCVD

La Communauté de Commune du Val de Drôme (CCVD) à laquelle adhère la commune, propose une mise à jour de ses statuts afin d'intégrer les nouvelles compétences prises depuis 2017, acter du nom du changement de nom et de siège.

A cette fin, le conseil communautaire de la CCVD a été appelé à délibérer sur cette mise à jour lors de sa séance du 29 janvier 2025 (délibération n° 16/29-01-25/C).

Adoptée à l'unanimité

Adhésion de la commune de Livron au SIGMA

La commune de Livron sur Drôme a demandé son adhésion au SIGMA. Cette demande a été validée à l'unanimité lors de la réunion de Comité Syndical sous la formulation suivante : délibération n° 26_02_2025_13 « Adhésion de la commune de Livron sur Drôme »,

Il rappelle que, conformément à l'article L.5211-18 du CGCT, les conseils des collectivités membres doivent se prononcer sur la délibération correspondante dans un délai de 3 mois et qu'à défaut de délibération dans ce délai, leur décision sera réputée favorable.

Adoptée à l'unanimité

Convention unique avec le CDG26

Considérant que le Code général de la fonction publique prévoit le contenu des missions facultatives que les Centres de gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département,

Considérant que ces missions sont détaillées aux articles L. 452-40 et suivants de ce même code, que leur périmètre couvre notamment les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL,

Considérant que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable,

Considérant que le CDG 26 en propose l'adhésion libre et éclairée au moyen d'un seul et même document, dénommé « convention unique »,

Considérant la possibilité pour le conseil d'administration de faire évoluer les tarifs des prestations et services annuellement,

Considérant que la collectivité cocontractante n'est tenue que par les obligations et les sommes correspondant aux prestations de son libre choix, sélectionnées en annexes, sur production d'un formulaire, d'un bon de commande ou d'un bulletin d'inscription,

Considérant, en conséquence, que la collectivité cocontractante n'a pas l'obligation de recourir à tous les services et missions facultatifs en adhérant à ladite convention

Adoptée à l'unanimité

Bail dérogatoire pour le nouveau magasin de la Poterie avec la SCIC La Fabrique de Poterie, l'atelier Nord et l'atelier Sud

La construction du nouveau magasin de Poteries est terminée. Il convient donc d'établir un bail entre les différentes parties qui utiliseront ce nouvel espace de vente.

Un bail dérogatoire est donc proposé à l'assemblée pour validation. Il sera signé entre la commune, la SCIC La Fabrique de Poteries, l'atelier Nord et l'atelier Sud.

Le bail sera conclu pour une durée d'un an (avec tacite reconduction) à compter du 3 avril 2025, selon les conditions précisées dans le projet présenté par M. Le Maire.

La répartition des locaux s'établira comme suit :

- 6/8 de l'espace de vente pour La SCIC La Fabrique de Poterie
- 1/8 de l'espace de vente pour l'atelier Nord
- 1/8 de l'espace de vente pour l'atelier Sud

Le montant du loyer est fixé à 400€ /mois réparti comme suit :

- 6/8 de l'espace de vente pour La SCIC La Fabrique de Poterie soit 300€
- 1/8 de l'espace de vente pour l'atelier Nord soit 50€
- 1/8 de l'espace de vente pour l'atelier Sud soit 50€

Le montant des charges est fixé à 200€/mois et sera payé en totalité par la SCIC La Fabrique de Poterie.

Adoptée à 10 voix pour et 2 abstentions

Avenant n° 2 au bail avec Calicot : loyer et charges

La commune loue l'atelier Nord à CALICOT représentée par Mme Odile Cazanave-Pin.

Cette dernière a adressé une demande auprès de la commune afin de baisser temporairement le montant du loyer et des charges.

M. Le Maire explique que la commune a toujours soutenu l'activité économique du village, des artisans et commerçants. Il propose donc de baisser le loyer et de suspendre les charges temporairement. M. Le maire informera l'assemblée de toute évolution de la situation de CALICOT.

M. Le Maire propose donc de fixer le montant du loyer et des charges de l'Atelier Nord à partir du mois d'avril comme suit :

Loyer : 250€ HT 300€ TTC

Charges : 0€

Un avenant sera établi conformément à la présente décision.

Adoptée à 10 voix pour et 2 abstentions

Questions diverses

Fête de la Musique 2025 : Un point est fait sur l'organisation de la manifestation

Date du conseil municipal : 19 juin 2025

Présentation de DWATTS, entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire, opérateur énergétique territorial et coopératif en vallée de la Drôme. Leur objectif est de réaliser la transition énergétique citoyenne en développant les énergies renouvelables et en accompagnant la réduction des consommations.

Approbation des compte-rendu du conseil municipal du 2 avril 2025 et désignation du secrétaire de séance

Adopté à l'unanimité

Subventions aux associations 2025

Demandes reçues	Montants demandés	Subventions proposées et votées 2025	Votes		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
SCENE NATIONALE 7	600€	0€	10	1	2
ACAL	350€	350€	11		
DON DU SANG	0€	300€	13		
FNACA	150€	150€	13		
FSE (collège Daniel Faucher)	300€	200€	13		
IDÉE	500€	250€	13		
CERTAINS L'AIMENT BIO	500€	500€	12		
LES PRE SIGNOL	300€	300€	9		

LES STRIDULATIONS NOCTURNES	3 000€	500€	8	1	4
ASSOCIATION DES VICTIMES DU BAL DE CREPOL	0€	0€	13		
MFR LE VILLAGE	0€	0€	13		
SYNDICAT DE LA CLAIRETTE DE DIE	0€	0€	13		

M. Gilbert CHAREYRON s'est retiré pour le vote concernant l'ACAL et le Pré-Signol.

M. Christian PERRIER s'est retiré pour le vote concernant l'ACAL et le Pré-Signol.

Mme Sophie DURET s'est retirée pour le vote concernant le Pré-Signol.

Mme Ilona DUMAS s'est retirée pour le vote concernant le Pré-Signol.

M. Jean-François CHARRY s'est retiré pour le vote concernant Certains l'aiment bio.

Demande de subvention au titre des amendes de police 2025

qu'une partie du produit des amendes de police est répartie par décision du Conseil départemental. A ce titre, une dotation au titre de l'année 2025 pourra être attribuée pour la commune de Clionsclat sur justification de travaux d'amélioration de la sécurité routière.

M. Le Maire explique que des panneaux de sécurisation seront installés sur la commune.

Ces installations rentrent dans le cadre des amendes de police.

Il convient donc de solliciter l'attribution des amendes de police 2025 auprès du Département de la Drôme.

Adopté à l'unanimité

Elaboration du Plan de Mobilité Simplifiée (PDMS) de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée : avis de la commune sur le projet arrêté

La Communauté de Communes du Val de Drôme a lancé en 2024 l'élaboration de son Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) afin de se doter d'une feuille de route de sa politique mobilité.

Ce programme fait suite à une prise de compétence mobilité en 2021, à l'adoption du Schéma Directeur Cyclable en 2021 ainsi qu'à un état des lieux des mobilités sur le territoire mené en 2023. Le plan permet de dépasser la seule vision par projets ponctuels et isolés : il permet de structurer des actions sur une vision à 10 ans et de créer une cohérence d'ensemble avec les autres politiques du territoire. Il s'agit d'un document opérationnel qui conduit à la mise en œuvre d'actions en faveur de modes de mobilité actifs et/ou partagés.

L'objectif du Plan de Mobilité Simplifié est de définir une stratégie de mobilité correspondant aux caractéristiques de son territoire et aux attentes de la population.

Le Plan de Mobilité Simplifié permet ainsi :

- D'apporter de la cohérence et une meilleure coordination de l'offre mobilité existante et à développer,
- D'être un outil support du déploiement d'un bouquet de solutions multimodales,
- D'objectiver (rapport coûts / bénéfiques et empreinte carbone) les différentes solutions de mobilités proposées pour répondre aux besoins du territoire,
- De prioriser et de planifier le déploiement de l'offre en fonction de la volonté politique et de la capacité budgétaire de la CCVD.

Le PDMS a pour finalité de limiter l'impact environnemental des transports, d'améliorer le service aux usagers et de réduire les coûts de déplacement.

Il a pour vocation de proposer des solutions pour :

- Tous les besoins et tous les publics
- Tous les modes de transport alternatifs à l'autosolisme
- En associant les intercommunalités voisines et les associations

Le PDMS n'a pas de valeur prescriptive.

Les réserves sont les suivantes : Faire attention à ne pas favoriser les grandes communes au détriment des petites

11 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS

Informations diverses :

- Visite de la Centrale de Cruas le 2/07/2025.
- Inauguration de l'Espace Mouna le 28/06/2025 à 17h30.
- Fête de la Musique le 28/06/2025 à partir de 18h30.
- Assemblée Générale de la SCIC La Fabrique de Poteries le 30/06/2025.
- Vernissage de l'exposition d'Evelyne DUBOUR le 2/08/2025 à 18h00, à la salle d'exposition de la Poterie.



Election municipale 2026 : les règles du scrutin

En 2026, la commune de Cliousclat élira ses conseillers municipaux selon un nouveau mode de scrutin : le scrutin de liste paritaire obligatoire, instauré par la loi du 21 mai 2025.

Pièces à apporter

- Carte électorale
- Pièce d'identité valide (carte d'identité, passeport, permis de conduire...)

Comment voter ?

1. **Choisissez une liste complète** de candidats (autant de femmes que d'hommes, ordre alterné).
2. **Prenez le bulletin correspondant** à cette liste.
3. **Glissez-le dans l'enveloppe** fournie.
4. **Passez par l'isoloir**, puis **déposez l'enveloppe dans l'urne**.
5. **Signez la liste d'émargement**.

⊖ Panachage interdit : vous ne pouvez plus modifier les bulletins (rayer ou ajouter des noms).

Mode de scrutin

- **Scrutin de liste paritaire** : les listes doivent être composées d'un alternat de femmes et d'hommes.
- **Majorité absolue** : la liste arrivée en tête obtient la majorité des sièges.
- **Proportionnelle** : les autres sièges sont répartis entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des voix.

4. Dates clés

- **Premier tour** : dimanche 15 mars 2026.
- **Second tour (si nécessaire)** : dimanche 22 mars 2026

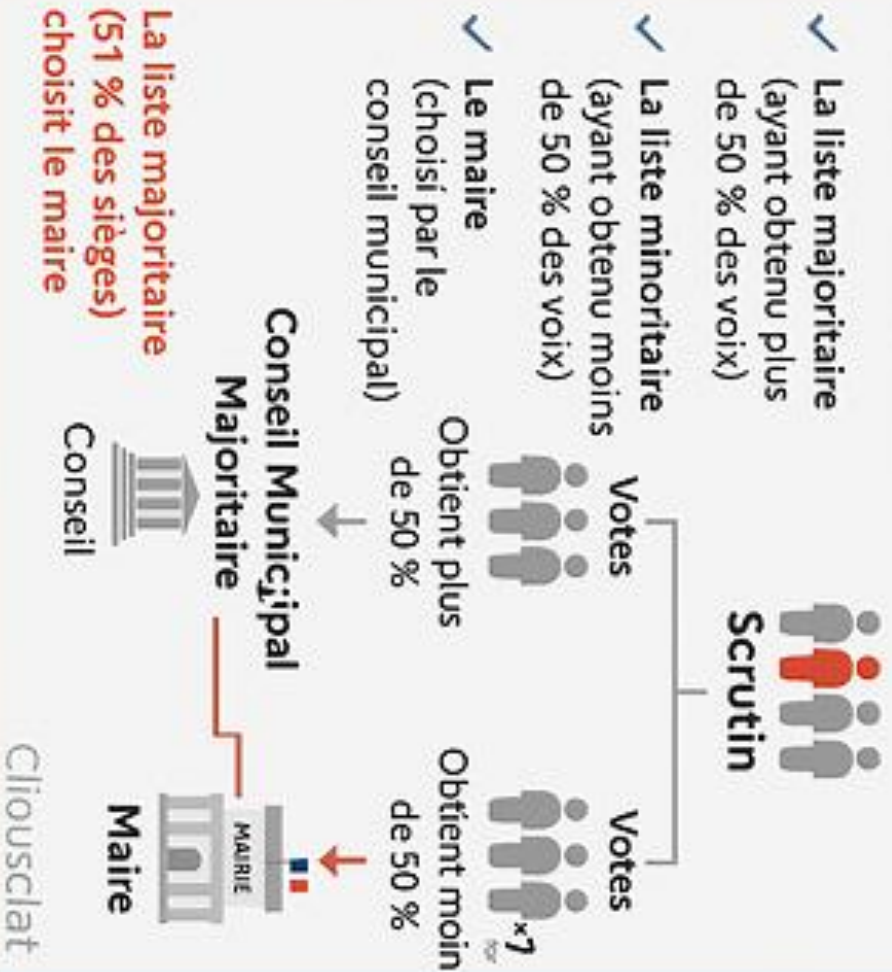
À retenir :

Le vote se fait désormais **par liste entière**, sans modification possible.
La parité hommes-femmes est **obligatoire (nombre paire, sinon +1)**.
Le maire est élu **après le scrutin**, par les conseillers municipaux.

Élections municipales 2026

Mode de scrutin

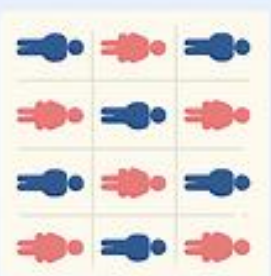
Commune de moins de 1 000 habitants



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026 à CLIUSCLAT

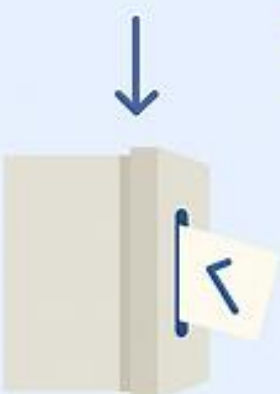
MODE D'EMPLOI SIMPLIFIÉ POUR LES ÉLECTEURS

1 - COMMENT VOTER ?

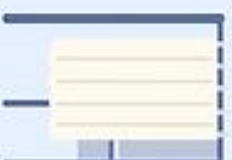


PRENEZ UN BULLETIN DE LA LISTE QUE VOUS SOUTENEZ

DÉPOSEZ LE DANS L'ENVELOPPE PUIS DANS L'URNE



2 - JOUR DU SCRUTIN



- MUNISSEZ-VOUS DE VOTRE CARTE ÉLECTORALE
- AMENEZ UNE PIÈCE D'IDENTITÉ
- VOTEZ AU BUREAU

EN RÉSUMÉ

Choisissez une liste de candidats comprenant autant de femmes que d'hommes

RETROUVEZ-MOI DIMANCHE 15 MARS 2026